



**HAL**  
open science

# ETRE FORMATEUR EN ANIMATION SOCIALE DANS UN CREPS : Analyse d'une pratique professionnelle

Brice Arsène Mankou

► **To cite this version:**

Brice Arsène Mankou. ETRE FORMATEUR EN ANIMATION SOCIALE DANS UN CREPS : Analyse d'une pratique professionnelle. 2021. hal-03174613

**HAL Id: hal-03174613**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-03174613v1>**

Preprint submitted on 19 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **ETRE FORMATEUR EN ANIMATION SOCIALE DANS UN CREPS : Analyse d'une pratique professionnelle.**

**Brice Arsène MANKOU**

**Docteur en Sociologie, Enseignant à Sciences Po , Reims  
Chercheur associé au Dysolab, Université de Rouen Normandie**

La formation en animation sociale dans un centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) comme celui de Wattignies peut à première vue paraître incongru à plus d'un observateur<sup>1</sup>. Mais à y regarder de près, les formations en intervention sociale deviennent de plus en plus transversales au regard de la complexité des questions sociales en France. Cette contribution interroge les contours et les spécificités de la formation en intervention sociale dans un centre de formation, d'expertise et de performance sportive.

Comment devient-on formateur en animation sociale dans un institut destiné prioritairement au sport de haut niveau ?

Quelle est l'interaction entre expertise sportives et intervention sociale ?

Ce sont autant de questions qui guideront cette réflexion autour de la posture du formateur en animation sociale dans un CREPS comme celui de Wattignies.

### **I – LE FORMATEUR EN INTERVENTION SOCIALE : UN ENSEIGNANT OU UN FACILITATEUR DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES ?**

Former des travailleurs sociaux est certes un acte pédagogique mais qui diffère de l'enseignement, et qui n'est pas de la simple transmission théorique des savoirs. Nous serions presque tentés d'affirmer que le travail social s'expérimente plus qu'il s'enseigne. En France, comme l'explique François Chobeaux, « *les formations des intervenants sociaux sont à un carrefour.* » Une alternative se dessine selon lui : « *à un pôle se situe une conception de la formation entre pairs ; à l'autre pôle se profilent des formations mises en œuvre au sein de l'Education Nationale et des Universités ou de tout autre organisme habilité à faire de la formation professionnelle...* », ce qui démontre un grand fossé entre la formation dispensée par les universitaires qui est une formation académique et les formations dispensées par les pairs.

Le formateur en intervention sociale a une posture non pas d'enseignant, mais de facilitateurs dans une pédagogie adaptée souvent à des pairs.

Qu'en est-il dans le domaine de l'animation sociale ? Qu'est ce qu'être formateur dans l'animation sociale ?

Le formateur en animation sociale, souvent, est avant tout un professionnel issu des mouvements d'éducation populaire dont la mission est d'accompagner, de faciliter la progression des stagiaires dans les pratiques collectives de l'animation sociale. Dans la

<sup>1</sup> Le CREPS de Wattignies à l'origine, institut de formation d'enseignants en éducation physique et sportive jusqu'en 1985, est aujourd'hui devenu l'un des centres les plus importants de préparation et de perfectionnement sportif pour les athlètes de haut niveau en devenir.

pédagogie des adultes qu'il met en œuvre, le formateur en animation sociale facilite une réflexion qui favorise l'interaction entre la confrontation, l'approche théorique et la pratique sociale. C'est une pédagogie des savoirs de l'agir, des savoirs de l'action qu'il déploie au cours de ses interventions en animation sociale.

L'animateur social étant un agent territorial de proximité, travaillant généralement avec des couches vulnérables, est un acteur majeur dans la mise en œuvre des projets d'animation en direction de ces publics. Son rôle est résumé dans cette formule de Théodore Monod : « *Si les scientifiques ajoutent des années à la vie, le rôle de l'animateur social est d'ajouter la vie aux années.* » et ce grâce à la conception, la conduite et la mise en œuvre des projets d'animation sociale.

## **II – LA SPECIFICITE DU FORMATEUR EN ANIMATION SOCIALE DANS UN CREPS**

Dans un CREPS, un formateur en animation sociale est avant tout un professionnel, un acteur de l'éducation populaire. On sait que celle-ci passe par la culture, le sport etc.

L'éducation populaire étant par essence, une éducation démocratique et égalitaire, ce formateur en animation sociale agit essentiellement sur deux notions, à savoir : la pratique et les valeurs. Or le sport, comme la culture, véhiculent des pratiques et des valeurs dont l'animation sociale se réfère. Parmi ces valeurs figurent en bonne place : le projet collectif, la réussite collective, le goût de l'effort partagé.

En plus d'être facilitateur des valeurs de l'éducation populaire, la spécificité du formateur en animation sociale dans un CREPS, réside dans le fait que ce dernier est un formateur aux métiers de la cohésion sociale. Autrement de ce qui fonde le vivre ensemble, le principe de l'égalité dans le respect de chacun. L'animateur social est formé pour agir en proposant des solutions susceptibles de permettre aux personnes, à des groupes de vivre des temps d'activités qui font sens pour eux. Au-delà d'une simple occupation, l'animation sociale est un engagement dans les relations, les émotions d'autrui. Elle s'intègre dans une démarche collective territoriale. Comme l'écrivait Philippe Segrestan, l'animation sociale vise à : « *soutenir la transformation des dynamiques des territoires.* »

Dans ce sens, l'animateur social est aussi un animateur territorial qui met en œuvre des projets d'animation pour faciliter la citoyenneté, le vivre ensemble et l'émancipation collective. A titre d'illustration, l'animateur social est un acteur majeur d'un projet social territorial en direction d'adultes, de seniors, des familles et de l'enfance.

Le formateur en animation sociale dans un CREPS est un facilitateur de l'éducation populaire ; formateur aux métiers de la cohésion sociale qui s'appuie sur les valeurs du sport et de la culture pour former ses stagiaires.

## **III – LE CREPS DE WATTIGNIES ET L'ANIMATION SOCIALE**

Le CREPS de Wattignies, dans son projet d'établissement, se veut un établissement ouvert à l'animation sociale. L'animation sociale étant une des réponses concrètes de l'établissement pour répondre aux besoins des territoires, des collectivités au moment où notre société souffre d'un grave déficit de cohésion sociale.

Le CREPS de Wattignies a fait le pari de concilier performance sportive et cohésion sociale. L'idée étant à terme de former des professionnels bi-qualifiés. C'est par exemple le projet de la mise en place d'un BPJEPS animation sociale et un BPJEPS activités physiques pour tous. La cohérence d'un tel projet permet à l'animateur social de mettre en place des projets d'activités physiques et sportives aussi bien auprès d'un public jeune ou adulte.

Le CREPS de Wattignies se veut proche des territoires. C'est ainsi qu'il a répondu aux besoins des collectivités locales de Roubaix, de l'Agglomération de St Omer pour former des animateurs sociaux plus près de leur territoires.

Le CREPS de Wattignies considère l'animation sociale, comme un des piliers essentiel de l'établissement pour former des animateurs capables de concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure de l'intervention sociale, de travailler en équipe avec des professionnels de formation et de cultures professionnelles différentes.

#### **IV – QUELLE ANALYSE DU METIER DE FORMATEUR PERMANENT EN ANIMATION SOCIALE ?**

Le formateur permanent en animation sociale du moins au CREPS de Wattignies est un professionnel, un cadre du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui peut avoir trois profils à savoir :

- Le profil de formateur coordonnateur
- Le profil d'Ingénieur de formation
- Et celui d'animateur de formation.

En ma qualité de formateur coordonnateur, je définis le contenu pédagogique et veille au déroulement de BPJEPS animation sociale. J'assure la veille pédagogique, recrute les intervenants vacataires et évalue les stagiaires. Dans un CREPS, ce travail est avant tout un travail collectif qui se fait en équipe avec tous les coordonnateurs.

Dans la charte du formateur du CREPS de Wattignies, il est indiqué que le formateur-coordonnateur, personnel du CREPS, construit son équipe pédagogique, tout en partageant le temps de service entre actions d'enseignement et coordination pédagogique.

Un formateur n'est pas isolé, il fait partie d'une équipe et les contenus des formations qu'il met en place sont discutés, validés par l'ensemble des formateurs.

#### **V – LES FORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DU CREPS DE WATTIGNIES**

Au CREPS de Wattignies, on compte trois formations dans le champ de l'animation, parmi lesquelles, le BPJEPS en animation sociale :

- **Le BPJEPS AS** est un diplôme d'Etat de niveau IV (baccalauréat professionnel). La formation confère à son titulaire le titre d'animateur social, d'animateur de quartier, d'animateur de prévention. La formation porte sur l'acquisition des compétences nécessaires à l'encadrement des publics, à la mise en place d'actions d'animation, de projets ou encore de maîtrise des techniques d'animation dans le but d'encadrer les publics en rupture de lien social (personnes âgées atteintes d'une maladie dégénérative, personnes ou familles en grande précarité). Avec cette spécialité, l'animateur peut concevoir et conduire des projets visant le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.
  
- **Diplôme d'Etat de la Jeunesse**, de l'Education Populaire et du Sport de niveau III - Mention : "**Développement de projets, territoires et réseaux**"



Le DEJEPS ASC est un diplôme d'Etat de niveau III. Il confère à son titulaire le titre de coordonnateur de projet et de responsable de secteur. La formation permet d'acquérir une méthodologie de projet, des compétences en management, ainsi qu'une connaissance des publics et de l'environnement.

Le DESJEPS ASC est un diplôme d'Etat de niveau II. Il s'adresse à des directeurs voulant valider leur expérience par un diplôme d'Etat ou à des responsables de secteur visant l'accès à une direction. La formation porte sur l'acquisition des compétences nécessaires dans la conduite stratégique de projets de développement, dans la gestion des ressources humaines et dans la gestion financière.

## **VI – COMMENT DEVIENT-ON FORMATEUR EN ANIMATION SOCIALE DANS UN INSTITUT COMME LE CREPS DESTINE PRIORITAIREMENT AU SPORT DE HAUT NIVEAU ?**

La plupart des formateurs en animation sociale sont des cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui ont le grade de Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse (CEPJ) dont les missions peuvent être regroupées dans les domaines d'intervention suivants : la formation, le conseil, l'expertise, l'expérimentation et la recherche.

Les profils des formateurs en animation sociale au CREPS de Wattignies vont de BAC + 5 à BAC + 8 selon les cas.

Les formations en animation bénéficient également d'interventions des formateurs vacataires qui sont soit des professionnels rompus dans l'expertise socioculturelle ou encore des diplômés en travail social, en sociologie, en sciences de l'éducation, en droit, en sciences politiques ou tout autre domaine se rapportant à l'animation.

Les profils des formateurs sont donc variés et répondent à un souci majeur : rendre cette formation professionnelle plus pratique et plus ancrée aux mutations profondes intervenues ces dernières années dans le champ de l'animation.

Dans un CREPS, les formations en animation sociales constituent une réelle plus-value dans le sens où elles sont complémentaires à l'offre très diversifiée des animations dans le domaine du sport.

D'ailleurs André Leclercq indiquait que : « *la culture sportive est éducative quand elle est au service de la vie sociale* »<sup>2</sup>. Il n'y a donc pas d'incompatibilité à former des animateurs sociaux dans les CREPS ;

En guise de conclusion, il convient de souligner la complexité du formateur en animation sociale dans un CREPS. Cette complexité fait du formateur, un acteur majeur des principes de l'éducation populaire et du sport au service de la formation. Ce formateur, contrairement à l'enseignant est un facilitateur qui est souvent lui-même, un professionnel du secteur de

---

2 André Leclercq, « Le sport au service de la vie sociale », Conseil économique social environnemental

l'animation socioculturelle qui forme aux métiers de la cohésion sociale. Parmi ces métiers figurent en bonne place l'animation sociale, la médiation sociale, l'animation gériatologique, l'animation territoriale.

Ces métiers sont en pleine évolution au point où le formateur en animation sociale devrait adapter sa pédagogie à la réalité de ces métiers.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

**ABALLEA F.**, *Les conseillers sociaux au travail ; un échec de la professionnalisation de la sociologie* », Conférence au département de sociologie de l'Université de Rouen, 1999.

**CHOBEAUX F.**, *La formation des professionnels du social*, in *Le Travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 2005.

**CURIE R.**, *La recherche au service de la qualité des formations*, ASH, n°2679, 22 oct. 2010, p.30

**DEMAZIERE D.**, 2009, Postface *Formation emploi*, oct-déc., p.85

**DUBECHOT P.**, *La Sociologie au service du travail social*, Paris, La Découverte, 2005.

**DUBECHOT P. (CREDOC), BIGOT F., RIVARD T. (LERFAS)**, *Contrat d'étude prospective de la branche sociale et médico-sociale à but non lucratif*, Paris, coll. Des rapports du CREDOC, 2002.

**DUTRENIR J.M.**, *Sociologie et compréhension du travail social*, Toulouse, Privat, 1980.

**GADEA C., DEMAZIERE D.**, *Sociologie des groupes professionnels : Acquis récents et nouveaux défis*, La Découverte p.443, 2009

**GRAND J. et CHAUVIERE M.**, débat sur la formation, revue *Esprit*, n°4-5, « Pourquoi le travail social », avril-mai 1972.

**LECERCQ A.**, *Le sport au service de la vie sociale* » Rapport n° 10 de 2007.

**MOUSSU G.**, *Formation en travail social : pour un véritable aggiornamento*, ASH n°2703 avril 2011, p.30

**ROUZEAY H., MOLINA Y.** (dir), 2011, *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires*, EHESP, p.173

**TSCHOPP F.**, *Les hautes écoles suisses dans la tourmente : de quelques enjeux pour la formation en travail social*, in NOGUES